

Compte-rendu de conseil municipal du 29 novembre 2012

6 absents :

G. Bretillon - J. Pinter - V. Boutier (comme à l'habitude, procuration à sa mère N. Beauruel) - M. Grapin (procuration à C. de Pas).

En ce qui concerne les absences de Messieurs Donadoni et Baulot, nous notons que les grandes manœuvres électorales commencent dans le cafouillage national ambiant : l'UMP J.F Donadoni (voir article du Bien Public du 20 novembre) donne sa procuration à la "centriste" C. Sadon. Quant à E. Baulot, dissident socialiste, il donne la sienne à C. Muther, qui cherche désespérément sa place !

1) Administration générale

Nous constatons que désormais l'équipe municipale ne prend même plus la peine de faire un compte rendu se contentant d'un simple relevé de décisions, qui ne reflète en rien les débats. Nous refusons donc de participer au vote du compte rendu du conseil municipal du 18 septembre.

Autorisation de signer les marchés d'assurances de la Ville :

Suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le matin même, devant statuer sur les offres suivantes :

- Lot 1. Assurance de la flotte des véhicules
- Lot 2. Responsabilité civile de la commune
- Lot 3. Dommages aux biens et risques annexes

Une discussion s'engage. P. Guyénot, en grand spécialiste des assurances, se lance dans une démonstration visant à nous démontrer que Semur-en-Auxois "est la plus clairvoyante des communes de Côte d'Or en la matière".

Patrick Marion lui rétorque que si le maire s'y était pris plus tôt, la municipalité ne serait pas dans l'obligation de choisir dans la précipitation la seule compagnie ayant répondu à l'appel d'offres. Il se pose également la question de **conflit d'intérêt** puisque le Lot 1 a été attribué à ABRIET - MMA (même groupe mutualiste que l'assureur Guyénot) pour un montant de 17 177,10 € H.T.

Il s'étonne qu'une Commission d'Appel d'Offres se soit réunie à ce sujet pour des montants inférieurs à 50 000 €, alors qu'elle ne s'est pas réunie pour les travaux de la collégiale dont les montants dépasseront les 2 millions d'euros !

Monsieur Pichon, Directeur général des services, soudainement, de manière très agressive, et sans y avoir été invité, prend la parole et menace Patrick Marion de le poursuivre en justice : pourquoi s'est-il senti visé par ces remarques ?

2) Finances : décision modificative budgétaire n° 3

Cette décision modificative porte sur la somme de 257 000 €, ce qui n'est pas anodin au regard du budget de la commune.

Aucune explication ni justification pour cette rallonge budgétaire conséquente de la part de P. Guyénot , **ce qui fait dire à Michel Neugnot :**

"Comme je vous l'avais dit au moment du vote du budget, vous avez minoré les dépenses de fonctionnement ce qui vous contraint à prendre cette 3ème décision modification. **L'insincérité de votre budget, que j'annonçais, se vérifiera au moment du compte administratif en mars 2013**".

Michel Neugnot donne alors des éléments de preuve :

Au moment du vote du budget 2012, l'excédent réel de fonctionnement - qui sert à rembourser les annuités en capital des emprunts et à financer les investissements - s'élevait à 549 800 €.

Vous avez déjà amputé ce montant de :

- **209 000 €** (DM1 en mai)
- **17 437 €** (DM2 en septembre)
- **257 000 €** (DM3 en novembre)

Il ne reste donc plus que 66 360 € en excédent de fonctionnement. Cette somme ne couvre plus le remboursement du capital de la dette. Cela signifie que, tel qu'il est maintenant modifié, le budget 2012 prévoit **d'emprunter pour rembourser les emprunts.**

Michel Neugnot poursuit en indiquant que la Ville a pourtant bénéficié de recettes fiscales supplémentaires importantes.

(en 2007 : 2 630 000 € et en 2011 : 3 290 000 €)

Une grande supercherie, comme lui seul, P. Guyénot, en a le secret : baisser de quelques euros les impôts locaux et s'en glorifier à grand renfort de déclarations et de propagande municipale, mais **augmenter de manière vertigineuse (près de 200 %) la taxe municipale d'assainissement, récupérée par la Lyonnaise sur le prix de l'eau.** Le pouvoir d'achat des semurois en est très affecté mais P. Guyénot qui rejette en permanence son incompetence sur le dos des autres, pense ainsi une nouvelle fois échapper à ses responsabilités.

On connaît la chanson de P. Guyénot, tout va très bien grâce à moi et si par hasard quelque chose va mal, c'est de la faute des autres.

Comment ce maire peut-il baisser la fiscalité alors même que les finances de la Ville sont au plus bas ? Un maire censé, compétent et responsable ne peut prendre de telles décisions dans le contexte de crise actuelle. Tous ces bricolages budgétaires ne relèvent pas d'une gestion saine et réfléchie.

Près de 5 ans aux commandes de la Ville, et l'amateurisme, l'incompétence et l'inconsistance prévalent toujours au détriment des semurois et de notre patrimoine commun.

Vote :

5 contre : notre groupe et Murielle Perrot, membre de la majorité municipale, qui, s'opposant à certains choix de P. Guyénot, a le courage de voter contre.

2 ne prennent pas part au vote : C. Sadon et J.F Donadoni. On s'oppose et on critique dans les discours, mais on refuse de prendre position et on s'abstient au moment du vote.

3) Travaux : Autorisation de signer les marchés de restauration de la collégiale Notre-Dame, phase II

P. Guyénot avait annoncé en début de séance que cette délibération était retirée au motif que M. Pallot, architecte en chef des Monuments Historiques avait eu un décès dans sa famille.

Cette explication ne satisfait par notre groupe puisque M. Pallot n'a pas de pouvoir décisionnaire en la matière.

Patrick Marion saisit donc l'occasion pour exprimer son étonnement face à une situation qui le laisse perplexe : il n'y pas eu de commission d'appel d'offres, préalable nécessaire à l'inscription à l'ordre du jour de cette délibération.

Le mépris et le détournement des règles élémentaires sont flagrants !

4) Urbanisme : Droit de préemption urbain

Sur demande du préfet, il s'agissait de prendre une délibération afin de compléter le dossier PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur).

Vote à l'unanimité

5) Personnel communal : création d'un poste d'agent administratif au service scolaire

Il s'agit d'un contrat aidé.

Nous refusons de participer au vote car nous demandons depuis 2008 l'organigramme de la Ville pour savoir qui fait quoi dans cette commune et cela nous a toujours été refusé.

6) Prolongation des délais des travaux du Gymnase

Il s'agit du seul projet mené par la municipalité depuis 2008.

Nous désespérons de voir un jour ce gymnase inauguré !

Concernant l'autre gymnase régional (G 2), **Michel Neugnot rappelle que la Région est en attente d'une délibération de la commune** : ou elle accepte le transfert de propriété à la Région pour l'euro symbolique ou la commune délibère pour demander à construire des tribunes sur propriété d'autrui. Aucune délibération n'a été prise et P. Guyénot s'entête à clamer haut et fort que c'est la Région qui bloque le dossier.

7) Affaires scolaires : frais de fonctionnement des écoles publiques de Semur-en-Auxois. Participation des communes extérieures pour l'année 2011-2012

Il est demandé aux maires des communes extérieures dont les enfants sont scolarisés dans les écoles de Semur-en-Auxois la participation suivante :

Ecoles maternelles	1 185 € par élève pour l'année scolaire (838 € en 2007)
Ecoles primaires	405 € par élève (415 € en 2007)

Pour justifier l'augmentation du coût pour les maternelles, P. Guyénot, avec une assurance et un aplomb certains, se lance dans un argumentaire détaillé : "de plus en plus d'enfants en garderie, de plus en plus d'enfants en cantine - ce qui impose un adulte pour encadrer 8 enfants - des enfants laissés par leurs parents de plus en plus tôt le matin et de plus en plus tard le soir, ..."

A la fin de cette longue et "brillante" explication, il se trouve désavoué par son adjointe, C. André, qui lui fait remarquer que les frais périscolaires ne rentrent pas en compte dans le calcul des frais de scolarité !

Ce qui fait dire à Michel Neugnot "je me délectais en vous écoutant et je me félicite que madame André ait réduit à néant votre brillante mais creuse démonstration".

8) Points supplémentaires posés sur table

• Vente des Ateliers Déchaux

Pour rappel, lors du Conseil municipal de mars dernier, cette vente avait déjà été mise à l'ordre du jour pour un montant de 13 000 € et un vote à bulletin secret avait permis le rejet de cette délibération.

Il s'agit aujourd'hui de vendre ce patrimoine, situé en plein cœur de la ville face à la collégiale, à un entrepreneur privé, David Ponzo, **pour seulement 80 000 € en vue de la construction de logements**. Rappelons que ce bâtiment a une superficie de plus de 800 m² de SHON (**Surface Hors Oeuvre Nette**), qu'il a un potentiel remarquable, qu'il constitue un des derniers bâtiments dont la Ville est encore propriétaire. Il permettrait à la Ville de prendre la maîtrise d'œuvre pour effectuer les travaux nécessaires dans le cadre d'un projet concerté et cohérent de développement du centre ville.

Michel Neugnot fait remarquer qu'en matière d'urbanisme, **il n'y a aucune ligne directrice. On abandonne au privé une opération en plein centre ville sans discussion et sans projet.**

Les caisses étant vides, P. Guyénot brade à tour de bras tout le patrimoine, bâti ou non bâti de la Ville au privé, à ses amis, pire au premier qui lui fait une proposition d'achat. Pour mémoire, rappelons qu'en février, la Ville a déjà bradé à un entrepreneur de maçonnerie privé 3 hectares près du stade (13,50 € HT le m²).

Une nouvelle fois, nous sollicitons un vote à bulletin secret : 9 voteront contre et 14 pour cette délibération. Ces derniers porteront la responsabilité de la dilapidation du patrimoine de Semur-en-Auxois.

Mais qui sont-ils donc pour s'octroyer le droit de brader la Ville ?

• **Motion de soutien à la demande d'autorisation d'acquisition d'une I.R.M. par le centre hospitalier Robert Morlevat**

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Michel Neugnot fait remarquer que cette motion est bien tardive puisque pendant que certains en sont encore aux vœux, d'autres travaillent depuis bien longtemps sur ce dossier de manière régulière avec la directrice de l'Agence Régionale de Santé.

La séance levée, un semurois interpelle P. Guyénot, celui-ci évite la question à venir. Celui là même qui prônait le dialogue, la main tendue ... ferme la porte à un semurois qui souhaitait juste poser une question. **P. Guyénot esquive et fuit devant ses responsabilités.**

Conclusion

Un conseil municipal qui éclate et se disloque ...

Un patrimoine qui se volatilise ...

Une hémorragie de personnel ...

- Au niveau du Conseil municipal, nombre d'adjoints et de conseillers municipaux ont **démissionné ou n'ont jamais siégé**:

Messieurs Bridoux, Bréon, Auger, et Mesdames Roby, Birlouez, Maître, Séraphin et Antonicelli

Les éternels absents : Messieurs Brétilon, Pinter, Madame Boutier

- Au niveau du patrimoine ont été bradés les biens ci-après :

- ✓ un terrain près de l'ancienne gare,
- ✓ une parcelle de terrain face à la salle Saint-Exupéry,
- ✓ un terrain "Les champs de la Vierge",
- ✓ les terrains, bâtiments et logements des anciens Haras,
- ✓ un pavillon au SIAEPA,
- ✓ le terrain du Châtelot en amont du stade,
- ✓ le bâtiment Déchaux,
- ✓ les jardins de l'I.D.V.
- ✓ l'ancien hôpital du Rempart et les appartements de la Marquise du Châtelot qui après un engagement de rachat, ont été vendu à des intérêts privés.

- Au niveau du personnel communal : Hémorragie du personnel : **plus de 25 agents ont quitté la collectivité depuis mars 2008**. 7 chefs de service sur 8 sont partis, sans parler de leurs propres recrues qui ont également pris la fuite ...

Que restera-t-il en 2014 de Semur-en-Auxois ?

**Michel Neugnot, Patricia Lasnier,
Patrick Marion, Valérie Chaumet**

Accueillir et bien vivre à Semur-en-Auxois – 23 rue du Bourg-Voisin – 21140 Semur-en-Auxois

Courriel : neugnot-michel@wanadoo.fr ou accueilliretbienvivre@gmail.com tél : 06 07 48 78 45

<http://michel-neugnot.fr>

